



COMMUNIQUE

## **Retransmissions sportives : Le CSA au secours des grands groupes**

Il n'a échappé à personne que les droits de retransmission des grandes manifestations sportives sont de plus en plus élevés. Les grands groupes font monter les enchères pour acheter des droits censés doper leurs audiences ; les organisateurs profitent largement de cette guerre à laquelle se livrent les diffuseurs pour offrir des programmes exclusifs à forte notoriété.

Ainsi le groupe TF1 a plombé ses résultats du deuxième trimestre en retransmettant l'Euro de football, malgré des audiences record.

Le CSA vient de diffuser le 20 juillet un communiqué surréaliste, volant au secours de ces diffuseurs qui ont joué de la surenchère. *« Sollicité en novembre dernier par les ligue, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel a mené une réflexion sur la réglementation en matière de communications commerciales dans le cadre des retransmissions sportives. Le Conseil a délibéré sur la question du parrainage dans un contexte d'augmentation très rapide des droits sportifs et du besoin de diversifications des sources de revenus. Il souhaite une évolution du décret du 27 mars 1992 qui viserait à l'identification du parrain par ses produits ou services dès lors que les éditeurs devraient en bénéficier. »*

Le CSA, ça ne s'invente pas, vole au secours des grands groupes pour diversifier leurs sources de revenus et, au passage, pour mieux exposer les parrains des retransmissions.

A quand des retransmissions de spots publicitaires et de publi-reportages entrecoupés de quelques séquences de football ?

Libéralisme, quand tu nous tiens...

Cette mesure, qui ne vise qu'à satisfaire les appétits insatiables des actionnaires des grands groupes, se fera au détriment des téléspectateurs contraints d'ingurgiter encore plus de messages publicitaires et des journalistes qui devront subir les contraintes de la publicité envahissante, se conformer aux clauses des contrats toujours plus exigeants en matière de placement des produits.

Le SNJ-CGT s'étonne de cette démarche du CSA, qui, en d'autres domaines, se montre plus sourcilieux, notamment en matière de déontologie, alors que les parrainages feront peser de nouvelles contraintes sur les journalistes.

Montreuil le 22 juillet 2016

SNJ-CGT